## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE CLERIEUX

Date de convocation et d'affichage:

Publié le : 9/12/2024

Envoyé en préfecture le 09/12/2024

Reçu en préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

ID: 026-212600969-20241205-D50\_2024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04-50/2024

<u>Objet</u>: Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2023 de l'agglomération Valence-Romans Agglo.

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq décembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – ROBIN Christelle – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés: LABLANQUI Jean-Marie

Absents: PHILIBERT Carine - BARRE Damien

Procuration: LABLANQUI Jean-Marie à WOZNIAK Jean-Marie

## Jean-Marie WOZNIAK a été élue secrétaire de séance.

- ♦ Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles D.2224-1 et D.2224-3,
- ♦ Vu les rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2023 de l'agglomération Valence-Romans Agglo (VRA),

Considérant qu'il est fait obligation aux communes et EPCI de plus de 3 500 habitants de mettre à la disposition du public les rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics.

Considérant qu'une fois actés par la commune, ces rapports sont consultables par tout citoyen en mairie.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND** ACTE de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les déchets, l'eau potable et l'assainissement de l'année 2023 de VRA.

AUTORISE le Maire à procéder à toutes diligences nécessaires à la bonne exécution de la décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du conseil municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 6 décembre 2024

<u>Le Maire</u> Fabrice LARUE Le secrétaire de séance Jean-Marie WOZNIAK